



L'OFFICE DE L'EAU DE GUYANE

VOUS INFORME

Edition 2020 sur chiffres 2019

*Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement
(loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)*

À vos côtés pour préserver l'eau



L'Office de l'Eau de Guyane établit chaque année une note sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés, et sur la réalisation de son Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI).

Le saviez-vous ?



eau potable

→ Le prix moyen de l'eau potable dans le bassin de la Guyane est de **1,79€/m³** pour un foyer consommant 120 m³, et de **1,93€/m³** pour un foyer consommant 160 m³.



système d'assainissement

→ Le prix moyen de l'assainissement en Guyane est de **1,89€/m³** pour un foyer consommant 120 m³, et de **1,83€/m³** pour un foyer consommant 160 m³.

Bilan des redevances

Cette année, 2 034 114,35 € de redevances (tous usages confondus) ont été reversées à l'Office de l'Eau de Guyane.

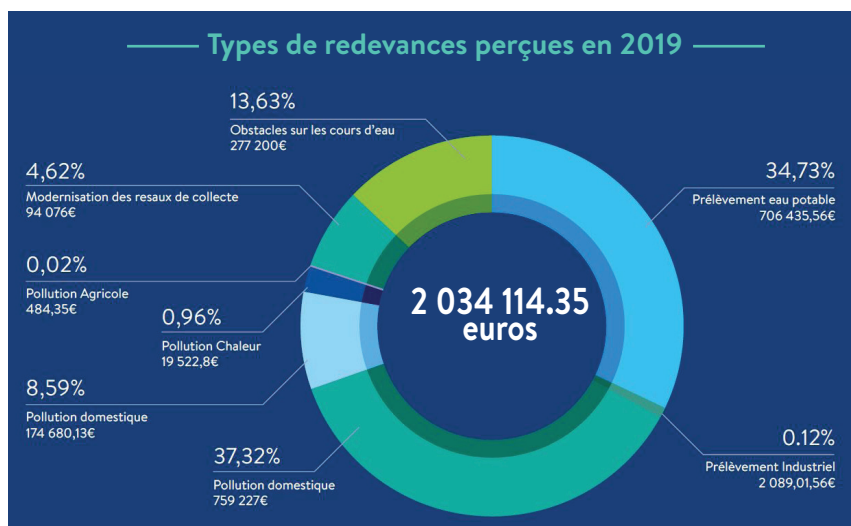
Tout comme les agences de l'eau, le système économique des offices est basé sur les redevances liées à l'eau. Ainsi, tout usager (collectivité, industriel, agriculteur, particulier...) qui utilise de l'eau, paie une redevance prélèvement et/ou pollution en fonction de son activité.

Instaurées par la loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, ces redevances sont en application des principes dit «usager-payeur» et «prévention et de réparation des dommages à l'environnement».

Elles ont pour premier rôle d'inciter les usagers à moins polluer et à assurer une gestion responsable de l'eau. Au 1^{er} janvier 2008, la redevance pour «prélèvement sur la ressource en eau» est la première à être mise en place. Se sont suivies progressivement, les autres redevances : pollution de l'eau domestique et non domestique, modernisation des réseaux de collecte, pollution diffuse, stockage d'eau en période

d'étiage, obstacle sur les cours d'eau et protection du milieu aquatique.

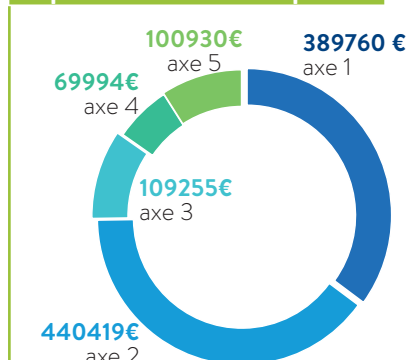
La recette des redevances est redistribuée au territoire pour mettre aux normes les stations d'épuration, étendre les réseaux d'eau potable, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates ou encore restaurer le fonctionnement naturel des rivières.



Bilan des aides attribuées

24 nouvelles demandes de subvention et 3 avenants financiers ont été favorablement reçus par le conseil d'administration de l'Office. Ce qui correspond à une enveloppe de 1 110 358€.

Répartition des aides par axe



Pour préserver les milieux aquatiques, l'Office intervient sur 5 axes :

1. développer l'accès à l'eau potable
2. améliorer l'assainissement
3. connaître et suivre la ressource en eau et les milieux
4. prévenir, corriger les pollutions et les désordres environnementaux
5. éduquer, sensibiliser et former à l'eau

Parmi les aides attribuées durant cette année, **23%** concernent les territoires de la CACL, **22%** l'ouest, **20%** les communes de l'intérieur, **9%** les territoires des savanes, **4%** l'est et **22%** l'ensemble du territoire.

Exemple d'actions financées en 2019

Pour développer l'accès à la ressource en eau et améliorer l'assainissement sur le territoire

Comme pour l'année 2018, ces deux axes ont majoritairement bénéficié du soutien de l'Office. Au total, 830 179 € d'aides ont été attribuées. Cela représente 75% de l'enveloppe globale du programme. Respectivement sur l'accès à l'eau 389 760€ ont été attribuées et sur l'assainissement 440 419€.

De manière générale, ces investissements concernent des études préalables aux travaux de forage, travaux d'assainissement ou encore l'accompagnement à la mise en place des services publics d'eau et d'assainissement.

Pour renforcer la connaissance du patrimoine aquatique

Cette année, 5 opérations ont été présentées sur l'axe de la connaissance. Toutes ont bénéficié d'une aide financière soit un montant total de 109 255€.

Pour exemple, le projet porté par le bureau d'études ONIKHA sur l'inventaire des crevettes d'eau douce de Guyane. Ce projet a pour objectif d'améliorer la connaissance sur cette espèce généralement bien connue dans la cuisine locale.

In fine, une base de données génétiques et une action de sensibilisation permettront de faire découvrir cette espèce bio-indicatrice de la qualité de nos eaux mais surtout de pouvoir la prendre en compte dans une politique de préservation de la biodiversité.

Une opération financée à 32 540€ soit 68% du montant total du projet.



Pour l'éducation et la sensibilisation à l'eau

Sur l'axe de la communication, 10 projets ont bénéficié du soutien de l'Office soit 6 aides financières de plus que l'année 2018. L'enveloppe allouée pour 2019 s'est élevée à 100 930€ en faveur de manifestation et principalement pour des projets pédagogiques portés par des écoles ou encore des associations.

Parmi les projets scolaires, le parlement des jeunes pour l'eau en Guyane du collège Auguste Dédé a permis aux jeunes d'aborder les enjeux liés à l'eau sur le territoire.

Le projet Rand'eau qui a permis d'allier plaisir sportif et découverte du patrimoine naturel de Guyane via des randonnées pédestres et des analyses des différents cours d'eau (criques, pripris) présents aux abords des layons parcourus.

Et enfin, l'organisation d'une classe de mer organisée par les élèves de la 5^e scientifique du collège Victor Schoelcher de Kourou. Ce projet qui mêle un large panel de discipline comme l'histoire, la géographie et la science, s'est construit autour d'une problématique : «Pourquoi l'eau est marron?». Pour y répondre les élèves se sont initiés à l'étude de carte satellite, l'océanologie, à la découverte d'espèces aquatiques et l'expérimentation en laboratoire.

Mené dans l'objectif de mieux comprendre ce milieu qui nous entoure, la couleur de l'eau du littoral s'explique par la présence de sédiments issus du fleuve Amazone tandis que celle au large des côtes est due à la présence de Diatomées, des micro algues.

La couleur de l'eau n'a donc plus de secret pour ces jeunes citoyens de l'eau.

TÉMOIGNAGE

Synthèse d'une opération d'accès à l'eau potable financée par l'Office de l'Eau de Guyane sur la commune de Macouria.

Pour répondre au mieux au droit de l'accès à l'eau inscrit dans plusieurs conventions internationales et faire face aux risques sanitaires liés à l'absence d'eau potable, la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral de Guyane (CACL) initie depuis 2009 sur son territoire le programme « Accès à l'eau pour tous ».

Constitué de plusieurs volets, ce programme comprend la mise en place de bornes fontaines monétaires à usage domestique. Malgré l'effort croissant de développement de son réseau de distribution, la CACL compte encore sur son territoire de nombreuses zones périurbaines et rurales non alimentées par un réseau de distribution classique.

L'approvisionnement de ces populations se fait alors essentiellement par des « points d'eau traditionnels » tels que les rivières, l'eau pluviale, les puits et les sources non protégées. Cependant, les contaminations du milieu naturel rendent l'eau de ces points de puisage impropres à la consommation (présence de coliformes fécaux, de parasites etc.).

Dans ces conditions, les bornes fontaines permettent de fournir un niveau de service minimum notamment dans les secteurs où la mise en oeuvre d'un réseau de distribution d'eau potable est inenvisageable dans l'immédiat. Le réseau de distribution d'eau reste le principal objectif de la CACL. Grâce au soutien financier de l'Office de l'Eau de Guyane (OEG), la CACL mettra en service, en 2020, trois nouvelles plateformes de bornes fontaines monétiques à usage domestique sur la commune de Macouria, dont deux à proximité du lycée agricole de Matiti (avenues du Pic Saint Loup et Omer Bacé) et une à La Bordelaise.

Cette opération, d'un coût total de 100 000 € est financée à 80% par l'OEG. La mise en place de ces bornes permet de :

- développer dans un cadre formel, l'alimentation en eau potable de la zone périurbaine et rurale non desservie par le réseau actuel ;

- réduire les risques de maladies courantes liées à l'eau ;
- comptabiliser l'ensemble des volumes prélevés ;
- diminuer les vols d'eau et éviter la contamination du réseau d'eau potable.

La CACL comptera sur son territoire 12 plateformes, soit un total 24 bornes fontaines à usage domestique. Des travaux d'installation d'une nouvelle plateforme de bornes fontaines au lotissement de l'Égyptienne vers Mogès à Matoury seront entrepris.

Marilyn SOEROPAIMAN

Chargée de mission

Direction de l'Hydraulique et de l'Environnement

Service Eau potable de la CACL

